

Adresse de la Société populaire de Paulhaguet, qui félicite la Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Société populaire de Paulhaguet, qui félicite la Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794).

In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 97-98;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13561_t1_0097_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

quand il s'agit d'assurer le triomphe de la liberté et le bonheur public.

Nous vous faisons passer l'état des différents dons faits à diverses époques par les sans-culottes de notre commune.

Respect, honneur et reconnaissance éternelle à la Montagne ».

VAUZELLES, NESTIER, VERGNE, TACHARD.

[Etat des dons adressés au repr. Soubrany]

	DRAPS	CHEMISES	Paires de bas	Paires de souliers
Maringues	193	239	48	1
Luzetat ...	44	68	»	»
Crevant ..	17	53	»	»
Vauzelles .	3	31	»	»
	<u>257</u>	<u>291</u>		

VERGNE, GRIMARDIN, GRIMARDIN MARGOT.

d

[La comm. d'Honfleur à la Conv.; 29 flor. II.] (1).

« Législateurs,

Depuis notre installation du 3 ventôse dernier, nous nous sommes occupés dans notre carrière administrative non seulement à rétablir l'ordre dans notre commune, mais encore à applaudir à vos décrets à les faire exécuter ponctuellement et à faire disparaître tous les signes du fanatisme : en conséquence, nous avons commencé par faire porter au district de Pont-Chaslier, le restant des argenteries provenant des différentes paroisses et communautés de notre commune, dont l'état s'est trouvé monté à 116 marcs 20 livr. 79 s. qui joints à 314 marcs, 6 on. 4 d. précédemment envoyés à ce même district, forment un total de 430 marcs, 9 onces, 3 gros, qu'il a dû faire parvenir à la Convention nationale, ainsi que les dons patriotiques de cette même commune, qui sans être riche, se sont élevés à une somme de plus de 64 000 livr. en argent, et en divers objets d'habillement pour nos volontaires nationaux.

Nous avons de même envoyé au dépôt de Lisieux les cloches de ces mêmes paroisses et communautés montant à 17 444 livr. et métal, et dans ce moment, nous travaillons à répertorier les ornements et cuivreries de ces dites paroisses que, par aperçu, nous pouvons évaluer à plus de 30 000 livr. que nous ferons aussi passer au district de Pont-Chaslier, suivant l'arrêté des citoyens Bouret et Fremanger, représentants du peuple envoyés par la Convention nationale dans les départements de la Manche et du Calvados, en date du 30 ventôse dernier.

Vous pouvez toujours compter, Législateurs, sur notre zèle et notre activité à remplir avec toute l'exactitude en bons républicains, les fonctions qui nous sont confiées, et en vrais

(1) C 304, pl. 1135, p. 12; B⁴ⁿ, 19 prair. (suppl^t).

montagnards, à applaudir à la destruction de tous les ennemis de notre liberté. S. et F. ».

CUVELIER, LÉON, F. HÉROULT, DELOMOSNY, RENOUTIER, GALLOIS.

e

La Société populaire de Pleurtuit (Il-et-Vilaine) félicite la Convention nationale sur la punition des conspirateurs, sur le décret du 18 floréal, par lequel le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, lui témoigne son indignation sur le nouvel attentat commis envers Collot d'Herbois et Robespierre, et l'invite à rester à son poste (1).

f

[La Mun. de Havre-Marat à la Conv.; 17 flor. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nous nous empressons de vous faire part de l'offrande patriotique faite par le 2^e bataillon du 14^e régiment d'Infanterie d'une somme de 775 liv., 15 s. provenant d'une journée de paye des officiers, sous-officiers et soldats, pour contribuer à la construction d'une frégate.

Nous sommes persuadés que la Convention nationale applaudira à cet acte de dévouement et de générosité des braves défenseurs de la patrie. Sans doute les tyrans palissent en apprenant la conduite des républicains français. S. et F. »

NIVELET, BAYLE.

g

[La Sté popul. de Paulhaguet à la Conv.; s.d.] (3).

« Lorsque par la plus infâme trahison, le scélérat Dumouriez tenta de donner des fers à la France, tous nos concitoyens par un mouvement spontané se portèrent à la maison commune, et là, abjurant toute haine particulière, ils jurèrent de se porter partout où le péril serait le plus imminent, fidèles à leur serment, la Lozère se soulève-t-elle ? De suite notre canton courut exterminer l'exécrable Charrier et ses suppôts.

A peine Lyon osa lever une tête altière et rebelle, que notre commune se leva en masse pour en accélérer la réduction.

Lorsque le fédéralisme menaçait la liberté et que les autorités constituées du Puy, chef-lieu de notre département, faisaient des adresses infâmes à la Convention, aux départements de la République et compromettaient une commune qui a droit à l'estime nationale, nous vous fîmes entendre la voix de liberté; et en improuvant l'adresse liberticide de nos administrateurs,

(1) B⁴ⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t); B⁴ⁿ, 19 prair. (suppl^t).

(2) C 304, pl. 1135, p. 13; B⁴ⁿ, 14 prair.; Mon., XX, 601; J. Sablier, n° 1348.

(3) C 304, pl. 1135, p. 14; B⁴ⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t) et 13 prair. (2^e suppl^t).

en approuvant la journée du 31 mai, nous jurâmes à nos représentants de regarder toujours la Convention comme notre point central, et cette adresse qui vous fût lue à la tribune par le citoyen Reynaud député par la Haute-Loire, nous obtint une mention honorable dans le bulletin.

Enfin, quand il a fallu venir au secours de nos braves frères d'armes, une souscription a produit dans notre canton, l'un des plus pauvres de la République, une somme de deux mille livres et cent chemises, non compris encore une première souscription faite dans notre commune qui a valu à chaque défenseur sorti de son sein au nombre de près de quarante, une somme de quarante cinq livres. Contents d'avoir servi la cause de la liberté, nous ne demandons d'autre récompense que celle de la pouvoir servir encore; nous ne connaissons pas l'art des belles phrases, mais nous saurons être fidèles au serment que nous ferons; toujours pénétrés des vrais principes de la révolution; nous venons aujourd'hui vous féliciter d'avoir déjoué la plus abominable des trames, et d'avoir fait tomber la tête des scélérats qui, pour mieux tromper le peuple, s'étaient servis du masque du patriotisme.

Législateurs, montagnards par caractère, ainsi que par notre topographie, nous chérissons la sainte Montagne, et vouant à l'exécration les conspirateurs, et les intrigants et les modérés, nous jurons de poursuivre avec ardeur tous ceux qui, sous quelle dénomination que ce puisse être, oseraient arrêter le cours de la liberté et de l'égalité.

P.C.C. MARCHÉ, BRANCHE, FABRE.

h

[*Le c. révol. de la sect^e de Grenelle, au présid. de la Conv.; 27 flor. II.*] (1).

« Citoyen président,

Nous t'invitons de faire part à la Convention nationale que nous venons d'envoyer au magasin de Tresnel, un supplément d'effets d'habillement provenant des dons patriotiques, pour nos braves frères d'armes qui font si bien danser la Carmagnolle aux esclaves; savoir :

120 paires de bas de coton neuf de différentes couleurs; 283 chemises neuves; 272 paires de souliers neufs; 1 vieille idem; 14 chemises lessivées bonnes; 7 paires de guêtres grises neuves; 4 paires de bas de laine neufs; 3 paires de gros bas de coton neufs; 30 cols de cuir neufs; 30 livres de vieux linge et charpies; plus 40 bouteilles de vinaigre antipestilantiel, que nous avons envoyés à l'administration des hôpitaux militaires. Les moments de la Convention sont trop précieux pour l'entretenir plus longtemps, nous la félicitons au nom de la section sur ses pénibles et immortels travaux qui doivent assurer à jamais le triomphe de la liberté.

S. et F. Vive la République, vive nos représentants ».

NOCEREAU, MONDIOT, COMPAGNIÉ, SAUNOU, LE-GRAND, CURT, JACQUEMIN, ROUELLE, MARTIN.

(1) C 304, pl. 1135, p. 15; B⁴ⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t) et 14 prair. (suppl^t).

i

[*La Sté popul. d'Arreau au présid. de la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyen président,

Et nous aussi nous avons applaudi au courage héroïque de la Convention nationale lorsqu'elle a déclaré solennellement qu'elle ne voulait entendre parler de paix que lorsqu'il n'existerait plus sur la surface du globe d'ennemis à combattre, que lorsque tous les tyrans seraient renversés, et les despotes et les traîtres anéantis, que lorsqu'il n'y aurait plus sur cette même surface qu'une famille générale, celle de la liberté et de l'égalité.

Et nous aussi nous voulons la guerre, et nous aussi nous voulons que nos principes fondés sur la nature, la raison et la philosophie soient communs à l'univers entier.

Et nous enfin nous venons offrir à la patrie le tribut sacré qu'elle nous impose, et nous aussi après lui avoir donné des bras pour sa défense, nous venons contribuer de tous nos moyens et toutes nos facultés à l'entretien de ces mêmes bras et au soutien d'une guerre juste et nécessaire; avec de tels moyens nous prouverons à Pitt et à ses consorts l'absurdité et la folie de leurs projets liberticides.

Président, dis à la Convention que, placés à l'extrême frontière, nous serons les sentinelles vigilantes de la patrie, dis-lui que tandis que nos valeureux soldats porteront la mort et la terreur dans les rangs ennemis, nous, nous serons toujours debout, occupés à surveiller les traîtres du dedans et à secourir vos généreux efforts pour déjouer les conspirateurs et livrer au glaive des lois les complices.

Dis-lui encore que nos yeux fixés sans cesse sur nos braves camarades, nous avons fourni des capotes au bataillon qui couvre cette partie de la frontière pour les garantir de l'intempérie des frimas.

Nous t'adressons, président, le produit d'une souscription de 398 liv. 10 sols, plus 5 livres, ouverte pour les frais de la guerre. Puisse cet exemple être suivi de toutes les sociétés de la République.

Vive la République une et indivisible, vive la Montagne, vive la liberté et l'égalité ! »

JUNQUA (secrét.), SOUVILLE [et une signature illisible.]

j

[*Le distr. de Coutances au présid. de la Conv.; 26 flor. II.*] (2).

« Citoyen président,

Les autels du fanatisme brisés, il fallait encore discréditer ses prêtres; nous y sommes parvenus en indiquant au peuple les manœuvres tortueuses qu'ils avaient employées pour l'abuser. A la satisfaction générale tous les

(1) C 306, pl. 1157, p. 27; B⁴ⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t) et 13 prair. (2^e suppl^t); P.V., XXXVIII, 192.

(2) C 304, pl. 1157, p. 16; B⁴ⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t) et 14 prair. (suppl^t).